



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025-107 du 3 décembre 2025

OBJET : Location de la galerie FRANCVAl – Revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 31</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 2</p> <p>Date de la convocation : 27 novembre 2025</p>	<p>L'An deux mille vingt-cinq le trois décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. FOURNIER, Mme TOHON, M. LE STER, Mme LEBEAULT, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme GAUTHIER, M. TWISHIME, Mme BEAUDEQUIN, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> :</p> <p>M. CRUZILLAC par M. LEVALLET, Mme DE CARVALHO par Mme KRIMI, Mme JANIN par M. KERVRAN, M. FERRIE par M. JARNOUX, M. DAVRIU par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES</u> :</p> <p>Mme PERRON, Mme BLANC</p>
---	--

M. LEVALLET est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBERATION n°2025-107 du 3 décembre 2025

OBJET : Location de la galerie FRANCVAl – Revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de 3.49% arrondi à l'euro le plus proche à compter du 1^{er} janvier 2026 concernant les tarifs de location de la galerie FRANCVAl comme suit :

Rappel des tarifs 2025 :

Durée 1 semaine	
Exposition Arpajonnais	338€
Exposition hors Arpajonnais	401€
Boutique éphémère Arpajonnais	418€
Boutique éphémère hors Arpajonnais	476€
Caution	200€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU sa délibération n°2024-101 du 4 décembre 2024 portant sur la revalorisation des tarifs de la galerie FRANCVAl à compter du 1^{er} janvier 2025,

VU sa délibération n°2025-72 du 8 octobre 2025 portant sur les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2026,

VU l'avis de la commission Sport, Vie Associative et Espace socioculturel du 20 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location de la galerie FRANCVAl avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2026, tels que présentés ci-dessous :

Type de prestation	Tarifs 2026
Durée 1 semaine	
Exposition Arpajonnais	350€
Exposition hors Arpajonnais	415€
Boutique éphémère Arpajonnais	432€
Boutique éphémère hors Arpajonnais	493€
Caution	207€

PRECISE que la gratuité de la mise à disposition est effective dans les cas suivants :

- 1^{ère} location pour une association arpajonnaise sous condition d'entrée libre,
- Toutes les locations pour les associations d'anciens combattants et de devoir de mémoire,
- Toutes les locations des partenaires institutionnels suivants :
 - o Cœur Essonne Agglomération
 - o Etablissements scolaires

PRECISE que les partenaires institutionnels qui ne peuvent émettre de chèque pour la caution devront payer le montant des dégâts occasionnés.

PRECISE que les recettes seront encaissées à l'article 752 du Budget Communal.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 26 voix pour, 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



(Handwritten signature)
Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20251203-2025107-DE
Reçu le 09/12/2025